

# ***FREETECH*** ***50cc HIGHTECH RACING***

## **Règlement Freetech50**

**2020**

**Version 2.2**

Date de la dernière modification : 24-4-2020 Règlement

## **général :**

### **1. Equipement du pilote**

Le pilote devra porter une combinaison en cuir, d'une seule pièce, d'une épaisseur de minimum 1,2 mm. Munie de renforts aux épaules, coudes, hanches et genoux.

Le port d'une protection dorsale rigide homologuée CE est obligatoire.

Le pilote devra porter des gants et des bottes en cuir ou autre matériau présentant les mêmes qualités techniques. Les gants et les bottes devront superposer la combinaison.

Le port d'une protection oculaire sous la forme d'un écran non endommagé est obligatoire.

### **2. Casque**

Le casque doit être pourvu d'une étiquette officielle ECE 22-05 ou d'une étiquette d'approbation approuvée par la FIM, qui est fixée dans le casque et indique clairement le numéro d'homologation correspondant.

Le casque ne doit pas être endommagé.

### **3. Âge**

L'âge minimum pour participer est de 14 ans.

Dans des cas particuliers, le conseil peut autoriser un pilote plus jeune à participer en cas d'expérience et / ou de capacités démontrées.

### **4. Responsabilité**

4.1 La participation à ces courses se fera aux propres risques du pilote. Le participant, en tant que responsable vis-à-vis des tiers, exonère les organisateurs, la Fondation Freetech50 et leurs représentants de tous frais et déclarations encourus en relation avec une réclamation de tiers, et de toutes obligations envers des tiers, sauf en cas de faute lourde.

4.2 Le participant sera toujours responsable du comportement des membres de son équipe, de ses aides ou invités qui lui appartiennent. Une sanction peut également être infligée au participant pour conduite de la part de ces membres de l'équipe, aides ou invités. Pour ces fautes, plusieurs participants d'une même équipe peuvent également être sanctionnés.

4.3 Le participant doit être en bonne santé de corps et d'esprit et être capable de contrôler sa machine de manière responsable.

4.4 Le participant et les membres de son équipe, assistants ou invités doivent à tout moment suivre les instructions des officiels.

## **5. Décision finale**

Dans tous les cas qui se produiraient pendant l'événement et pour lesquels ce règlement n'a rien stipulé, c'est le conseil d'administration qui décide. Dans des cas particuliers, le conseil est compétent pour s'écarter du système de réglementation, à tout moment en consultation avec la majorité du conseil, la décision ne peut jamais être prise par un seul membre du conseil.

## **6. Protection de l'environnement**

- 6.1 Le carburant, les lubrifiants, les dégraissants / nettoyants, etc. ne doivent pas pénétrer dans le sol. L'utilisation d'un tapis de garage est recommandée. Lorsqu'un circuit et / ou un responsable du paddock impose des exigences supplémentaires, celles-ci doivent être respectées.
- 6.2 Tous les déchets (déchets résiduels, pneus, etc.) doivent être déposés selon la méthode indiquée / prescrite par le circuit et / ou le responsable du paddock. Si de telles installations ne sont pas présentes, ils doivent être éliminés de manière responsable par le participant.
- 6.3 Si les règles ci-dessus ne sont pas respectées, l'organisation réclamera au participant, les frais encourus pour procéder à l'élimination des déchets et / ou du nettoyage du sol, en sus d'une amende (montant à déterminer).

## **7. Dépôt de réclamation**

- 7.1 Le dépôt d'une réclamation peut uniquement être fait par un participant.
- 7.2 Une réclamation contre le comportement de conduite sur la piste d'un autre participant doit être faite 1 heure après la fin de la course, si elle est faite endéans l'heure qui suit la course, le conseil peut immédiatement rejeter la réclamation.

Le péonnaire de la manifestation doit lui-même fournir les preuves, cela peut être fait au moyen de vidéo, de caméras, de commissaires de pistes qui peuvent témoigner ou du témoignage d'autres participants.

- 7.3 Une réclamation contre l'état technique d'une machine d'un participant peut être soumise à tout moment mais le conseil peut prendre la décision de la contrôler après un entraînement / une course.

## **Règlement Technique:**

### **1. Général**

Chaque machine devra être dans un état sécurisé et correct et ne doit pas comporter de pièces tranchantes pour être acceptée par le comité technique.

En cas de doute, consultez le responsable du comité technique.

Dans les cas où ce règlement n'aurait pas prévu un cas particulier ou lorsque les règles appellent à discussion, c'est le comité technique qui décidera.

### **2. Cylindrée**

La cylindrée maximale autorisée est de 50 cm<sup>3</sup> pour les moteurs à aspiration naturelle et de 40 cm<sup>3</sup> pour les moteurs à suralimentation.

La cylindrée est calculée à l'aide de cette formule :

Cylindrée = alésage x alésage x course x 0,0007854, L'alésage et la course doivent être mesurés en millimètres.

### **3. Moteurs à suralimentation**

Le fonctionnement de la pompe du carter n'est pas considéré comme un remplissage mécanique sous pression, à condition que la variation totale du volume du carter lors d'une rotation du vilebrequin ne dépasse pas la cylindrée autorisée.

L'injection directe de carburant n'est pas considérée comme une suralimentation.

### **4. Pièces tournantes**

Les pièces rotatives de l'allumage, de l'embrayage et de la transmission doivent être correctement protégées. Le bras oscillant doit être équipé d'une protection, d'une épaisseur minimale de 2 mm, de telle sorte qu'il ne soit pas possible de passer entre la chaîne et la couronne arrière une partie du corps.

### **5. Roues**

Taille de roue au moins 16 pouces. Aucun matériau ne peut être retiré des jantes et des rayons.

## 6. Freins

Les disques de frein doivent avoir au moins 3 mm d'épaisseur.

## 7. Pneumatiques

Les valves doivent être scellées avec des bouchons métalliques.

## 8. Direction

Les guidons doivent être munis, à leurs extrémités, d'embouts ronds en plastique ou en métal léger.

Les butées de direction doivent permettre, au minimum, 15 degrés de débattement à gauche et à droite.

De plus, un espace d'au moins 30 mm doit rester libre entre les guidons et toutes les autres pièces (réservoir, châssis, profilé, etc.).

## 9. Coupe circuit

La machine doit être équipée d'un interrupteur avec lequel le contact peut être coupé. La préférence est pour un interrupteur avec un bouton rouge bien visible sur le guidon, de sorte que le pilote puisse l'actionner sans lâcher les mains.

## 10. Leviers - poignées et repose-pieds

Les extrémités des leviers de frein et d'embrayage doivent être sphériques. La poignée de gaz doit être à fermeture automatique. Les repose-pieds doivent mesurer au moins 70 mm de long. Les extrémités doivent être en plastique ou en métal léger et doivent être arrondies.

## 11. Câbles et tuyaux

Les tuyaux hydrauliques et les câbles de commande des freins, de l'embrayage et des gaz ne doivent présenter aucun dommage et doivent être montés de telle manière que l'usure ou le serrage ne soit pas possible. Les tuyaux ne doivent pas fuir.

## 12. Refroidissement

Concernant le liquide de refroidissement, seule l'eau peut être utilisée, mélangée ou non avec de l'éthanol. Les autres antigels ne sont pas autorisés. Un maximum de 2% d'agent anticorrosion peut être ajouté au réfrigérant. Les durites d'huile doivent être fixées au moyen de raccords à vis ou à pincement.

### **13. Câblage de sécurité**

La prévention du desserrage par utilisation de fil métallique d'une épaisseur d'au moins 0,6 mm est conseillée. L'utilisation d'écrous auto-sécurisants et de produits tels que Loctite n'est pas considérée comme garante car leur bon fonctionnement ne peut être déterminé sans démontage lors du contrôle technique.

Tous les capuchons de remplissage, bouchons, boulons et écrous qui peuvent provoquer des fuites d'huile doivent être sécurisés. Les boulons et écrous avec lesquels les étriers de frein sont fixés doivent être sécurisés. Les écrous avec lesquels les roues sont fixées doivent être sécurisés.

### **14. Carburant**

Seule l'essence ordinaire sans plomb doit être utilisée comme carburant, c'est-à-dire l'essence qui est normalement utilisée par les véhicules ordinaires sur la voie publique et qui est accessible à tous via les points de vente habituels le long de la voie publique. Seule de l'huile de graissage peut être ajoutée au carburant, tout autre ajout est interdit.

### **15. Échappement**

Aucune partie du système d'échappement ne doit dépasser l'extrémité du pneu arrière.

L'échappement (pas seulement le silencieux) doit être fixé avec au moins un boulon. Il est recommandé de sécuriser les ressorts.

### **16. plaques numéros**

Il doit y avoir trois surfaces de plaque numéros : une avant centrale et une de chaque côté.

Si la surface frontale n'est pas suffisamment plane, le numéro de départ doit être appliqué sur deux fronts obliques, un à gauche et un à droite.

Le plus petit diamètre de la plaque d'immatriculation doit être d'au moins 125 mm. Les chiffres doivent mesurer au moins 90 mm de haut.

### **17. Poids**

Le poids total de la machine prête à conduire doit être d'au moins 55 kg. Le poids total de la machine plus le pilote doit être d'au moins 120 kg.

## **18. Caméra**

Les caméras doivent être correctement montées et sécurisées en plusieurs points.

En cas de li ge, le conseil d'administra on peut demander les images et le conducteur devra coopérer.